



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-071

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le 19/08/2026

ID : 007-210703468-20260813-DEL2026_071SG-DE



Séance publique du 13 août 2026

Le 13 août 2026 à 18 heures trente, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en exercice : 27
- présents à la séance : 16
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 07.08.26

Étaient présents : Mme MATTEI Martine - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – Mme COMBIER Marie-Christine - M. CHEBOUKI Mouloud – M. BERMENT Philippe – Mme LAFONT Agnès – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle - M. BAYLE Corentin – M. AUDIGIER Kevin - M. SERRE Claude - Mme CLAUDEL Jacqueline – M. JARNIAC Valentin - Mme SAVIO Victoria – M. RE Alain – M. DELCAMBRE Gérard - M. HALLYNCK Dominique -

Absents : Mesdames STEL Julie, IMBERT Patricia et Messieurs MURCIA Antoine et GUILLERM Stéphane

Procurations :

- M. HAUSHERR François à Mme COMBIER Marie-Christine
- Mme LARMANDE Véronique à M. BERMENT Philippe
- M. NEU Jean-Christophe à Mme LAFONT Agnès
- Mme ROUX Muriel à Mme RIFFARD-VOILQUE Martine
- Mme BOUGUERRA Nadia à M. SERRE Claude
- Mme CHABAL Marilène à M. CHEBOUKI Mouloud
- Mme SABADEL Laurence à M. HALLYNCK Dominique

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Rapporteur : Madame Martine MATTEI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L 2241-1 et suivants,

Vu Les dispositions du livre III, du titre VI du Code Civil relatives à la vente,

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP n° DS 31407594, réf. OSE : 2026-07346-33061 en date du 8 juin 2026,

Considérant que le maintien dans le patrimoine communal du terrain cadastré AW 461 d'une superficie de 140 m², sis Rue Jacques Brel ne présente plus d'intérêt pour la commune,

Considérant que l'acquéreur prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à cette vente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ **DECIDE** la cession de la parcelle cadastrée AW 461 d'une superficie de 140 m²,
- ⇒ **FIXE** le prix de vente à 500 €,
- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette cession,
- ⇒ **VOTE** à l'unanimité.

Délibéré le 13 août 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Secrétaire de Séance
Estelle FAURE-ALLIRAND

